

Monsieur le Président du Conseil Départemental

1 Août 2018

**Hôtel du département
2 rue Saint-Tropez
CS82400
56009 Vannes Cedex
Lettre RAR**

Monsieur le président,

Votre collectivité accompagne l'Etat dans un programme général de création de sentiers littoraux sur la ria d'Etel permettant de valoriser ces espaces remarquables.

Le programme est très largement avancé et s'intéresse actuellement à la Commune de Local Mendon dont le linéaire est très important (une quarantaine de kilomètres).

Les services de l'Etat finalisent actuellement des études pour établir un projet de servitude pour le passage des piétons le long de ce littoral, avec l'accompagnement de vos services.

Il s'avère qu'en fond de la Ria d'Etel les espaces sont très plats et sont occupés par des marais, herbiers et prés-salés. Ils sont occasionnellement recouverts par la marée ce qui leur confère une forte valeur environnementale. La conception du projet de sentier et de passage de la servitude, son intégration aux problématiques environnementales et agricoles, tout comme la problématique de délimitation du domaine public maritime, ne peuvent être abordés comme sur un littoral plus classique avec un estran plus limité car plus pentu. Les questions posées sont de toute autre nature.

Ce défaut de méthode, les positions théoriques et dogmatiques des services de l'Etat dans les présentations du projet... conduisent aujourd'hui à une situation de blocage.

Nous sommes tous conscients que ce projet est d'intérêt collectif et nous souhaitons participer à son aboutissement.

En conséquence nous souhaitons vous alerter sur la situation et comptons sur votre soutien pour que les services de l'Etat ouvrent une réelle concertation, tant avec la collectivité locale, qu'avec les particuliers concernés, pour aller vers la définition fine et la plus consensuelle possible du projet.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, M Le Président, l'assurance de notre haute considération.

Copie :

- **M le Préfet du Morbihan**
- **M le Chef des Services du Conseil Départemental**
- **M le Directeur de la DDTM du Morbihan**
- **M le Maire de Locoal Mendon**

Signatures :

Note technique

(Recensement de points - non exhaustif)

- La bande d'étude du projet est incomplète (multiples parcelles privées de bord de mer exclues),
- L'utilisation minimale des chemins ou voies communales conduit à une augmentation notable et inacceptable du coût du projet (tant en investissement qu'en entretien ultérieur),
- Les aménagements prévus, en particulier les passerelles du fait de leur longueur (plus de trois kilomètres) ne revêtent plus le caractère d'aménagements légers,
- Des digues ou des parties praticables (hors d'eau) du domaine public maritime ne sont pas utilisées (refus de principe des services de l'Etat alors que rien ne paraît l'interdire),
- Les passages en zones humides sont multiples et longs ce qui pourrait être facilement évité,
- Une grande partie de la proposition est située en zone submersible sans traitement du caractère dangereux des différentes situations,
- Certains passages ne remplissent visiblement pas l'objectif de continuité de l'itinéraire de randonnée et ne présentent aucun intérêt en matière de découverte. Quelques uns d'entre eux se situent, de plus, en zone humide et sensible,
- Le tracé traverse des zones très sensibles d'un point de vue « écologique » alors qu'il n'y a pas d'évaluation en matière de fréquentation du futur sentier.
- ...